

objet, à moins qu'on ne prévoio la présence dans notre pays d'un nombre considérable de troupes d'une nation amie. A mon sens, les visites faites en fin de semaine, les excursions par bateau ou par chemin de fer des membres d'unités militaires ou navales ou, même, les randonnées occasionnelles d'une semaine ne sauraient motiver les dispositions que renferme ce projet de loi. L'objet de la mesure a été expliqué par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (M. St-Laurent) et je n'ai pas l'intention de révoquer en doute ce qu'il a déclaré. Je désire, toutefois, faire quelques brèves remarques au sujet des conséquences de l'adoption du présent projet de loi.

Nous nous rappelons que le parti auquel j'appartiens a, depuis trente ans, traversé des moments très difficiles dans le Québec, du fait que les gens de cette province et, à la vérité, les membres du parti qui est aujourd'hui au pouvoir, le considéraient comme un parti belliciste et impérialiste, c'est-à-dire un parti qui désirait la guerre, et qui, lorsqu'il avait à choisir entre les intérêts du pays et ceux de l'Empire, négligeait toujours les intérêts nationaux au bénéfice des intérêts impériaux. Je n'ai pas besoin de vous assurer, monsieur l'Orateur, que j'ai toujours pensé et que je pense encore que ces accusations étaient fausses, et qu'elles n'avaient aucun fondement; il n'en reste pas moins qu'un grand nombre d'électeurs de ma province y ont ajouté foi. Pendant bien des années, il n'y a pas eu d'élections générales où l'on n'ait pas évoqué le spectre d'une grande guerre afin de forcer la province de Québec à voter en faveur du parti qui constitue le Gouvernement actuel. Je n'ai qu'à signaler les journaux publiés à la veille de toutes les élections générales pour démontrer au delà de tout doute que le parti libéral a qualifié le parti conservateur de belliciste et que cette accusation s'accompagnait de l'assertion que, si la population de Québec ne voulait pas que l'on conscrive ses enfants pour les envoyer prendre part à une guerre imminente où ils n'avaient aucun intérêt, elle devait s'abstenir de voter pour le parti conservateur.

L'hon. M. CLAXTON: L'honorable député se souvient-il de l'élection complémentaire de Drummond-Arthabaska en 1910?

M. HACKETT: Oui, l'honorable député se souvient très bien de l'élection complémentaire de Drummond-Arthabaska et il consent volontiers à en parler. Il se rappelle aussi d'autres élections et si l'honorable ministre tient à ce que je nomme ses collègues, qui ont pris part à ces autres élections pour y formuler des déclarations honteuses, je suis en mesure de le faire. Le présent débat, quel

[M. Hackett.]

qu'en soit la portée, aura pour résultat de faire comprendre à la population de Québec qu'il y a des circonstances où le peuple du Canada doit prendre la défense du Canada et le parti conservateur n'a jamais eu d'autre politique. De plus, j'ajoute que, vu un tel débat...

Le très hon. M. MACKENZIE: J'en appelle au Règlement. La présente discussion ne se rattache en rien au sujet présentement à l'étude.

M. GREEN: Vous ne pouvez avaler la pilule.

Le très hon. M. MACKENZIE: Je déteste les interruptions. Tout intéressant qu'il soit d'écouter mon honorable ami, ce qu'il dit ne se rattache en rien à la motion tendant à la troisième lecture du bill.

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: J'ai bien la même impression que le ministre des Affaires des anciens combattants. J'allais justement inviter l'honorable député de Stanstead à rattacher plus directement ses observations au bill à l'étude, portant sur les troupes des Etats-Unis en visite au Canada. Jusqu'ici, je ne saisis pas le rapport. J'invite l'honorable député à s'en tenir au sujet.

M. HACKETT: Si ce n'est pas trop abuser de votre patience, monsieur l'Orateur, j'entends démontrer que mes observations se rattachent nettement à la mesure, qu'elles sont pertinentes. J'entends démontrer que le bill, quel qu'en soit le motif, aura pour résultat d'indiquer à la province de Québec qu'il y a des circonstances où les préparatifs militaires s'imposent. Or j'allais justement établir cette thèse en rappelant que par le passé le parti actuellement au pouvoir a eu pour pratique de se toujours prêcher qu'il n'y a aucune raison de se préparer à la guerre ni de prévoir un conflit armée.

Le très hon. M. MACKENZIE: Ce n'est pas exact.

L'hon. M. ABBOTT: Ineptie!

Le très hon. M. MACKENZIE: Me fondant sur ma propre expérience, je tiens à nier cette assertion.

Des VOIX: Asseyez-vous.

M. BROOKS: Cela ne fait qu'en souligner l'exactitude.

M. HACKETT: Si l'honorable député veut bien m'écouter un instant, je relèverai ensuite bien volontiers sa négation. Je ne parlerai pas de ce qui s'est passé en 1914, 1915 ou 1916, non plus qu'au cours des élections de 1921, 1925, 1926 ou 1930.